



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 3 novembre 2016]

Date de la convocation  
28 octobre 2016  
Date d'affichage  
28 octobre 2016

Nombre de conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 23  
Procurations : 7  
Votants : 30

**Présents** : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjointes*

Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Bernard BARTHE, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle BIROT, Christian PERO, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Christelle HARDY, Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Dominique BOYER, Christophe CAUSSE, Alain SORIANO, Aurélie TREILHOU,

**Absents** : Philippe PILLEUX, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Christine BOUTONNET

**N°144 / 2016**

*Secrétaire de séance : Dominique HIRISSOU*

**OBJET DE DELIBERATION : Cession d'une parcelle enherbée cadastrée section NK n°70 lieudit Bezelle**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune envisage de céder un terrain enherbé cadastré section NK numéro 70 (357 m<sup>2</sup>) situé au lieudit Bezelle (Zone d'activité Avenue de l'Europe) à Monsieur COURBATIEU (ou tout autre société existante ou en cours de création avec faculté de substitution au profit de Monsieur COURBATIEU) domicilié au n°34 Avenue de l'Europe – Gaillac.

Monsieur le Maire rappelle que le service des Domaines dans un avis en date du 25 octobre 2016 a estimé ladite parcelle à 3 600 €.

Il précise donc que cette cession sera réalisée pour un montant de 3 600 € TTC.

[Annexe : plan](#)

**VOTE** : à l'unanimité des membres présents

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la cession du terrain cadastré section NK numéro 70 situé au lieudit Bezelle à Monsieur Courbatieu aux conditions susmentionnées.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Gaillac, le 4 novembre 2016

**Le maire**  
**Patrice GAUSSERAND**

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20161103-144-2016-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2016  
Date de réception préfecture : 08/11/2016